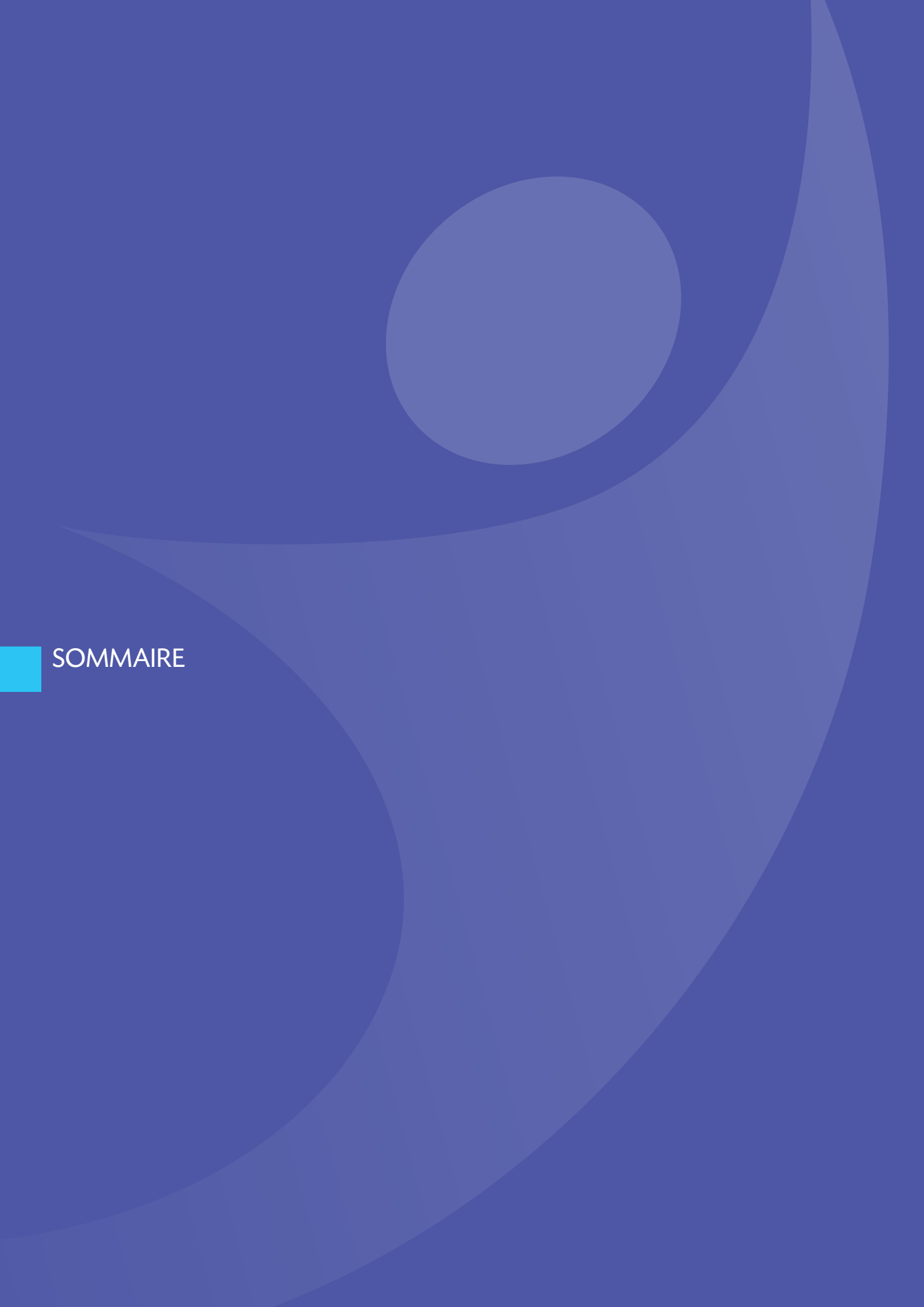


Rapport d'activité 2010



caisse de retraites du personnel de la ratp



SOMMAIRE

Stratégie

7Le conseil
d'administration**8**Missions
et organisation**12**Les missions
de la Caisse**13**

Le régime

14

Chiffres clés

15Agence
comptable**18**

Données démographiques des assurés

21

Le régime spécial

Les pensions directes **22***Les pensions de réversion* **33***Les pensions garanties* **34****22**Les pensions
de coordination
et de retraites
complémentaires**35**Données communes
au régime spécial et
aux régimes Sécurité sociale/
retraites complémentaires**38**Les autres
avantages**41**

Annexes

43Engagements
sociaux
retraites
de la CRP RATP**44**



“

*Favoriser
une proximité
avec l'affilié
grâce aux
systèmes
d'information.*

”

Interview de
Nathalie DROULEZ,
directeur de la CRP RATP

2010, une année bien remplie...

Le schéma directeur informatique a été l'un des grands chantiers de 2010 ?

Sa mise en place était prévue dans le décret de création de la CRP. La démarche a commencé par la mise en place de la fonction Système d'Information puis par un audit des systèmes Métier, hérité en partie de la RATP et que nous avons repris lors de la mise en place de la Caisse. Le chantier a débuté à la fin de 2009 et s'est poursuivi tout au long de 2010, avec une intensification en fin d'année. Au passage, il a fallu prendre en compte l'impact de la réforme des retraites de novembre 2010. Toute cette démarche débouchera sur la présentation du schéma directeur au Conseil d'Administration du 23 juin 2011.

Le schéma directeur des systèmes d'information

Inscrite dans l'axe n°4 de la COG, l'élaboration du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) vise plusieurs objectifs : inscrire les projets d'informatisation dans une vision stratégique globale et stable, garantir une cohérence entre les objectifs stratégiques, les outils et les moyens, instaurer une transversalité interne et, enfin, favoriser une proximité avec l'affilié grâce aux services internet.

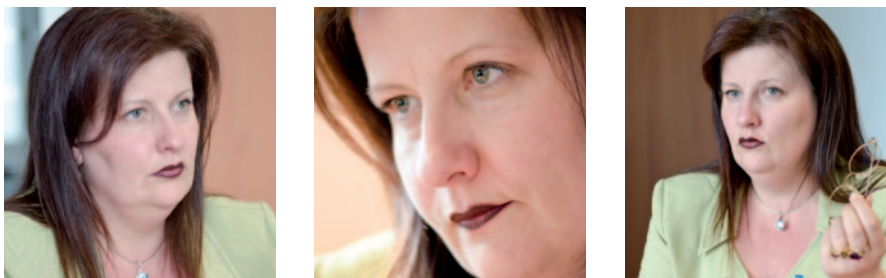
À partir de ces objectifs - mais aussi de l'évolution des technologies de l'information et de la communication -, le SDSI permet de définir plusieurs éléments. En premier lieu, le système d'information cible, autrement dit l'organisation du système d'information, de la fonction informatique, ainsi que les choix technologiques et les projets à prioriser. Ensuite, les moyens à consacrer à sa mise en œuvre, en termes de ressources humaines, de matériels et de logiciels. Enfin, la trajectoire de mise en œuvre, autrement dit l'organisation et le calendrier prévisionnel à mettre en œuvre, ainsi que les financements à dégager. Calqué sur la COG, le schéma directeur couvre la période 2009-2012.

Il est important de signaler que le schéma a été réalisé en interne, exception faite d'un prestataire qui nous a aidé pour l'audit préalable.

Notons que le schéma a été conçu à partir des axes de la Convention d'objectifs et de gestion – la COG – et en s'appuyant sur une idée forte : permettre aux affiliés de la CRP d'avoir des réponses en temps réel sur leur situation et leurs droits à pension via des Web Services.

Par ailleurs, et conformément à la COG, le schéma directeur a dessiné la trajectoire d'évolution du SI Métier selon 5 scénarii et notamment, la mutualisation avec un autre organisme de retraite. À cet effet, nous avons pris contact

avec le régime général et des régimes spéciaux, comme la CNIEG ou le régime de la SNCF. Bien sûr, le schéma couvre également d'autres domaines tels, la comptabilité, les ressources humaines, la gestion électronique des documents... Il aborde également les évolutions de nos outils, qui ont déjà quelques années.



Qu'est-ce que le schéma directeur va changer concrètement pour les affiliés ?

Depuis avril 2010, les affiliés peuvent accéder, à tout moment, à la simulation de leurs droits à pension. La seconde phase, qui est train de se mettre en place, va se traduire par la mise en ligne d'un « web service pensionnés », destinés aux retraités. Ils pourront notamment y signaler tout changement de situation - touchant par exemple le domicile ou le RIB - et consulter le montant de la pension versée. Ce volet est en train de se mettre en place et nous n'avons donc pas beaucoup de recul. Mais j'observe néanmoins que, dès la première semaine, nous avons eu mille demandes d'identifiants et de mots de passe.

L'espace Actifs et le simulateur

Mis en place en 2010, cet espace est destiné aux personnes en activité affiliées à la CRP RATP. Dans la mesure où il se fonde sur les renseignements transmis régulièrement par l'entreprise, il n'est donc pas ouvert aux retraités et aux personnes en disponibilité ou ayant quitté l'entreprise. L'accès se fait à travers un espace personnel dédié et sécurisé, qui suppose une demande d'inscription de la part de l'affilié et l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe, délivrés par la Caisse.

L'espace Actifs propose deux services principaux. Le premier consiste en la possibilité de visualiser à tout moment ses droits à pension.

La mise à jour de ces derniers se fait mensuellement, en fonction des informations de carrière transmises à la caisse par l'entreprise.

Le second service donne à l'affilié la possibilité de simuler ses droits à pension, en fonction de différents critères. Il permet, par exemple, à l'affilié actif de connaître ses droits à pension au 1^{er} jour du mois en cours, sa situation à une date future choisie par lui où encore la date à laquelle il atteindra les 164, voir 165 trimestres de cotisations.

Qu'en est-il du simulateur ?

Comme je l'indiquais précédemment, ce service a été mis en place en 2010. Il est déjà utilisé par environ 15 000 affiliés, soit 30 % de notre population active. Grâce à un espace sécurisé, il permet à chacun de connaître et de vérifier les informations que la Caisse détient sur lui : éléments administratifs, composition du foyer... Il permet également de visualiser ses droits à pension, mais aussi de les simuler. Les informations fournies s'appuient sur les derniers éléments de carrière transmis à la Caisse par l'employeur. Il est même possible d'intégrer, dans les simulations, les droits éventuels acquis dans d'autres régimes. Pour l'assuré,

c'est la garantie d'un suivi de ses droits en temps réel. Pour la CRP, c'est le moyen de dégager du temps - les réponses se faisaient jusqu'alors par courrier -, que nous réaffectons à la liquidation, au traitement en profondeur de nos dossiers.

Vous avez également lancé, l'an dernier, une opération inédite de lutte contre la fraude...

L'opération - qui fait partie des axes prévus par la COG - est un vecteur parmi d'autres pour s'assurer du bon usage des cotisations de l'ensemble des salariés. Mais il est vrai que c'était une première pour les assurés.

Les certificats de vie

Conformément à l'article 1983 du Code civil, « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée ». Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre la fraude, la Caisse a demandé à chaque retraité domicilié en métropole et outre-mer de lui adresser une déclaration attestant qu'il était bien le bénéficiaire des pensions versées par la CRP RATP, complétée par une photocopie de sa carte d'identité. Un modèle d'attestation était proposé aux pensionnés.

Des cas particuliers étaient prévus pour les majeurs protégés et lorsque la pension est versée entre les mains de l'établissement d'accueil pour des personnes en maison de retraite. Les retraités résidant à l'étranger faisaient déjà l'objet d'une procédure de contrôle spécifique, s'appuyant sur des attestations adressées annuellement aux intéressés et remplies par les autorités locales.

Nous avons demandé à nos retraités de nous adresser une attestation sur l'honneur. La quasi-totalité d'entre eux a joué le jeu, puisque nous avons un taux de retour de 99,62 %.

Au final, nous avons décelé cinq cas de fraude avérée, en l'occurrence des perceptions de pensions alors que l'assuré était décédé, auxquels s'ajoutent 160 cas en cours d'analyse. Cette opération a aussi été l'occasion de mettre à jour nos fichiers, dans l'intérêt des assurés : déménagements non signalés, retraités placés sous tutelle... L'opération

sera renouvelée en 2012 sur un échantillon. Elle n'épuise d'ailleurs pas notre action contre la fraude, puisque nous utilisons également les deux envois annuel aux retraités (attestation fiscale et revalorisation de la pension) : tout courrier retourné par La Poste donne lieu à un contrôle.

Avec ces réformes, les agents de la Caisse ont dû être très sollicités ?

Effectivement, l'année 2010 a été dense ! Outre les dispositifs que je viens d'évoquer, le personnel a été très sollicité pour répondre aux nombreuses questions des affiliés sur l'impact éventuel de la réforme des retraites. Je profite de cette occasion pour rendre hommage à leur travail. C'est aussi pour reconnaître leur engagement que nous avons mis en place, en 2010, un dispositif d'intéressement pour tous les agents qui relèvent de la convention collective de l'Ucanss.



GARANTIR

LE FONCTIONNEMENT DU RÉGIME SPÉCIAL D'ASSURANCE VIEILLESSE DU PERSONNEL DE LA RATP

Stratégie

Le conseil
d'administration

8

Missions
et organisation

12

Les missions
de la Caisse

13

Le régime

14

Chiffres clés

15

Agence
comptable

18

Le conseil d'administration

Au cours de cette année, la composition du conseil d'administration, pour les administrateurs représentant les salariés comme pour ceux représentant l'entreprise, ne s'est pas modifiée.

La présidence est toujours assurée par Monsieur Gérard SYLVESTRE, qui profite de cet entrefilet, pour remercier l'ensemble des administrateurs, ainsi que l'ensemble du personnel de la CRP RATP, pour le travail effectué tout au long de l'année.

Son rôle

Le conseil d'administration a pour missions de déterminer les orientations stratégiques de la Caisse, d'approuver les comptes arrêtés par le Directeur au vu de l'opinion émise par l'instance chargée de la certification et d'adopter le budget de gestion administrative conformément à l'engagement défini dans la COG.

Sa composition

En qualité de représentants des affiliés actifs

Membres titulaires	Membres suppléants
Serge FRUHAUF (CFDT)	René PENVEN (CFDT)
Patricia BEAUHAIRE (CFE-CGC)	Colette MORELON (CFE-CGC)
Véronique FRANCES (CGT)	Guillaume LERENDU (CGT)
Lysiane LE MIGNON (CGT)	Claude VOISIN (CGT)
Gilles ROUE (CGT)	Camal YALA (CGT)
Daniel GAUDOT (CGT)	Bernard CAPRON (CGT)
Maurice SANANES (CGT)	Marc GUILLON (CGT)
Daniel COUVE. (UNSA)	Jean-Pierre JOLLY (UNSA)
Yves HONORE (UNSA)	Reda BENRERBIA (UNSA)
Olivier GALLE (Les indépendants)	Olivier GIUDICELLI (Les indépendants)

En qualité de représentants des affiliés retraités

Membres titulaires	Membres suppléants
Claude ROBINET (CGT)	Danièle CLER (CGT)
Patrick St GEST (liste d'entente CFTC/CGT/FO/CFE-CGC/UNSA)	Jean-Claude MICHELET (liste d'entente CFTC/CGT/FO/CFE-CGC/UNSA)

En qualité de représentants de la RATP au 31 décembre 2010

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Marc AMBROSINI	Gwenaél de CONTI
Pierre BRUANDET	Jean-Claude DUPERRIER
Séverine DUCRET	Nathalie LAURENT
Pierre FOUR	Agnès le BOYDRE
Jean-Pierre GALEA	Isabel LECRIQUE
Bruno GAUDRY	Benoit L'HERMITTE
Christophe GUILBERT	Catherine MONGIN
Maurice JARLIER	Christian PONCIN
Gaëtane LE DAUPHIN	Dominique QUEGUINER
Christine MERCKAERT	Marie-Christine RAOULT
Muriel SICSIC	Pascale VALETTE

La tutelle administrative

À la suite de la parution du décret n° 2009-1191 du 6 octobre 2009 relatif à la tutelle sur les organismes de sécurité sociale, la CRP RATP est placée sous la double tutelle du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement reste invité aux instances de la CRP RATP.

Ces ministères sont représentés aux séances des instances de la CRP RATP par des fonctionnaires appelés commissaires du gouvernement : Monsieur Philippe JARRAUD pour le ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Monsieur Jean-Luc IZARD pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

La mission de contrôleur d'État a été assurée par Monsieur Jean-Claude CONVERT.

Dates du conseil d'administration

Le conseil s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2010 :

- le 26 mars ;
- le 15 octobre ;
- le 17 juin ;
- le 10 décembre ;
- le 27 juillet ;
- le 17 décembre.

Les thèmes abordés

Au cours de ces réunions, les administrateurs ont évoqué les principaux thèmes et travaux suivants :

Les textes réglementaires :

- Le projet de décret relatif aux majorations de durée d'assurance pour les enfants des assurés sociaux du régime général, du régime agricole et des régimes de retraite des artisans, commerçants, professions libérales, avocats et ministres des cultes et membres des congrégations et collectivités religieuses et modifiant le Code de la sécurité sociale ;
- Le projet de décret relatif au régime spécial de retraite du personnel de la Régie autonome des transports parisiens ;
- La présentation du nouveau site internet ;
- Le bilan du premier exercice de la COG ;
- L'approbation des comptes de l'exercice 2009 et le rapport des commissaires aux comptes ;
- Le renouvellement des commissions ;
- Le bilan des marchés conclus en 2009 ;
- Le rapport d'activité pour l'année 2009 ;
- La nomination de Madame DROULEZ ;

- Le budget de gestion administrative 2011 ;
- Les décisions d'admission en non valeur ;
- Le bilan de la mise en place du site internet ;
- Le point sur les commissions de recours amiable, économique et financière, juridique et des marchés.

Points d'information :

- Les différents indicateurs d'activité de la Caisse ;
- La réunion avec les organisations syndicales représentant les salariés actifs et retraités ;
- Les orientations du COR ;
- Les attestations sur l'honneur ;
- Le compte-rendu de l'audience de la délégation CGT ;
- L'attribution du bénéfice de la campagne double ;
- La revalorisation des pensions ;
- La communication des éléments de réforme ;
- Les questions du Sénat.

Son bureau

Le bureau est l'émanation des présidents des différentes commissions et il est présidé par Monsieur Gérard SYLVESTRE.

Son rôle est d'élaborer l'ordre du jour de la séance suivante du conseil d'administration et de faire le point sur l'avancée des travaux des différentes commissions avec leurs présidents :

- Yves HONORE (commission économique et financier);
- Pierre BRUANDET (commission juridique);
- Christine MERCKAERT (commission des marchés);
- Claude ROBINET (commission de recours amiable).



Éditorial du président

Cinq ans après...

Pendant cinq ans, j'ai accompagné - avec les autres membres du conseil d'administration - la création, puis la montée en charge de la Caisse de Retraite du Personnel de la RATP. Nommé alors que j'étais en mission en Guyane pour le compte du ministère de l'Équipement, j'ai ainsi vécu les premiers pas de la Caisse et son premier conseil d'administration le 6 avril 2006, trois mois après sa création officielle.

Depuis, la CRP a fait du chemin. Elle a su trouver les voies d'une collaboration intelligente avec la RATP, qui gérait jusqu'alors en direct la retraite de ses salariés. En interne, la Caisse s'est professionnalisée et n'a cessé d'améliorer son efficacité et les services proposés aux affiliés comme aux retraités. Cette période a aussi été, pour tous ceux qui y ont participé, une aventure humaine. Les personnels, comme les administrateurs, ont su faire preuve d'un remarquable sens des responsabilités. Le travail en commun a développé progressivement un véritable esprit d'entreprise et un sentiment d'attachement à la caisse, malgré les différences de profils ou de statuts. Grâce à la contribution de chacun, la CRP est aujourd'hui en mesure de relever de nouveaux défis.

À l'issue de mon mandat, je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui, par leur engagement personnel et collectif, ont rendu possible cette réussite.

Gérard Sylvestre,
président du conseil d'administration

Ses quatre commissions

La commission de recours amiable

Elle instruit les recours des pensionnés ou affiliés contestant des décisions prises par la Caisse. Elle a tenu cinq séances en 2010.

Elle est composée de :

Membres titulaires

Claude ROBINET- Président

Yves HONORE

Jean-Claude DUPERRIER

Christian PONCIN

Membres suppléants

Claude VOISIN

Olivier GALLE

Jean-Pierre GALEA

Muriel SICSIC

La commission des marchés

Son rôle est de recevoir, d'examiner les marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la CRP RATP et d'attribuer lesdits marchés. En 2010, deux réunions se sont tenues, pour un marché attribué.

Elle est composée de :

Membres titulaires

Christine MERCKAERT- Présidente

Séverine DUCRET

Gilles ROUE

Patricia BEAUHAIRE

Membres suppléants

Dominique QUEGUINER

Bruno GAUDRY

Maurice SANANES

Olivier GIUDICELLI

La commission économique et financière

La commission économique et financière traite toutes les questions liées au budget de gestion administrative, aux programmes d'investissements et aux conventions financières de la CRP RATP. Elle examine et suit la convention d'objectif et de gestion et ses avenants. Elle est obligatoirement consultée sur tous les sujets d'ordre budgétaire et financier. Ses travaux et ses avis motivés sont systématiquement présentés en séance plénière du conseil d'administration. Elle a tenu deux séances en 2010.

Elle est composée de :

Membres titulaires

Yves HONORE- Président

Daniel GAUDOT

Bruno GAUDRY

Christine MERCKAERT

Membres suppléants

René PENVEN

Camal YALA

Pierre FOUR

Nathalie LAURENT

La commission juridique

Elle est chargée d'examiner tous les projets de textes législatifs et réglementaires pour le compte du conseil d'administration. Deux réunions se sont tenues en 2010.

Elle est composée de :

Membres titulaires

Pierre BRUANDET- Président

Agnès LE BOYDRE

Véronique FRANCES

Serge FRUHAUF

Membres suppléants

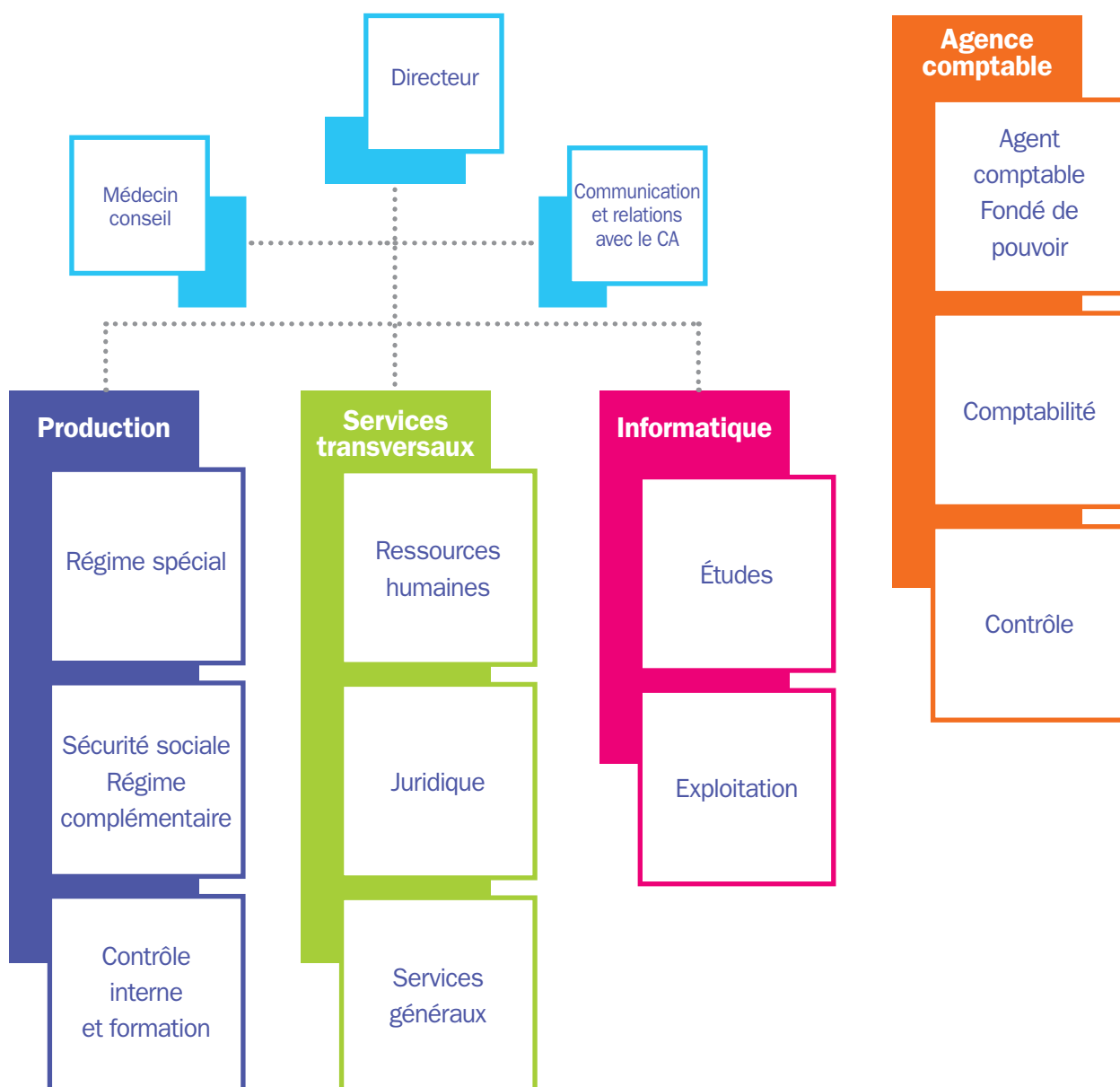
Pascale VALETTE

Bruno GAUDRY

Guillaume LERENDU

Jean-Pierre JOLLY

Missions et organisation



Les missions de la Caisse

La CRP RATP est un organisme de sécurité sociale de droit privé assurant le fonctionnement du régime spécial d'assurance vieillesse du personnel de la RATP.

À ce titre :

- Elle est chargée de la liquidation et de la mise en paiement des pensions des agents du cadre permanent, dès leur admission en qualité de stagiaire, et de leurs ayants droits selon deux types de réglementation :
 - régime spécial de retraites de la RATP,
 - régime de coordination et des retraites complémentaires.
- Elle assure le pilotage de l'équilibre financier du régime grâce à l'agence comptable, qui exerce ses missions dans le cadre défini par le Code de la sécurité sociale et dont les règles de fonctionnement s'apparentent à celles de la comptabilité publique :
 - tenue des comptes,
 - exécution des mouvements financiers,
 - contrôle des gestions techniques et administratives.
- Elle est chargée, depuis le 1^{er} juillet 2008, de procéder à l'encaissement des rachats de cotisations volontaires effectués par les agents de la RATP en lieu et place de la RATP.

Elle assure le règlement des pensions aux assurés du régime, dans les délais impartis.

Le régime

Le financement du régime spécial de retraite

Comme l'an dernier, le financement du régime en 2010 a été réalisé en dehors de tout mécanisme d'adossement.

Les textes relatifs à la création de la Caisse de retraites prévoient un mécanisme d'adossement du régime spécial au régime général et aux régimes de retraites complémentaires.

Cet adossement est subordonné à la conclusion de conventions avec d'une part, la CNAV et l'Acoss et, d'autre part, l'Arrco et l'Agirc. Celles-ci, une fois signées, doivent organiser les flux financiers et les échanges d'informations entre les régimes.

À la clôture des comptes 2010, les conventions n'étaient toujours pas signées de sorte que l'adossement du régime spécial au régime général et aux institutions de retraites complémentaires n'a pu être réalisé.

De ce fait, le financement des charges de retraites a reposé, en majeure partie, sur les cotisations vieillesse précomptées par la RATP et sur la dotation d'équilibre versée par l'État, telle que prévue par l'article 16 du décret n°2005-1637 du 26 décembre 2005.

Celui-ci prévoit que pendant la période transitoire qui précède la signature des conventions financières d'adossement, « le versement de l'État assure l'équilibre entre les recettes et les charges de la Caisse de retraites du personnel de la RATP. Les modalités de ce versement à la Caisse de retraites du personnel de la RATP sont définies par une convention avec les ministères chargés de la Sécurité sociale, du Budget et des Transports ».

En vertu de ces dispositions, une convention a été conclue avec l'État, le 20 décembre 2007.

Elle organise les modalités de versement de la dotation d'équilibre, dans le souci de permettre à la Caisse de pouvoir toujours disposer des ressources nécessaires au financement de ses charges.

En 2010, la contribution de l'État au financement du régime de retraites s'est élevée à 511,5 M€ (+3 % par rapport à 2009). Elle a permis de financer les charges du régime, en complément des cotisations vieillesse acquittées par la RATP et précomptées sur les rémunérations des actifs.

Le compte de résultat de l'assurance vieillesse (les charges)

Charges de gestion technique	
- prestations légales	895 456 650
- prestations extra-légales	0
- autres prestations sociales	0
- charges techniques et autres	320 536
- dotations aux provisions	86 333
Compensation démographique	40 464 195
Charges financières	-1129
Charges exceptionnelles	3 682
TOTAL DES CHARGES	936 330 267

Le compte de résultat de l'assurance vieillesse (les produits)

Produits de gestion technique	
- cotisations sociales	429 547 839
- dotation de l'État	511 500 000
- divers produits techniques	261 195
Compensation démographique	312 510
Produits financiers	49 534
Produits exceptionnels	21 523
TOTAL DES PRODUITS	941 692 601

Chiffres clés

Le service du régime spécial répond aux demandes des affiliés actifs et retraités via trois vecteurs

L'accueil
physique

2 665
personnes
se sont présentées
en 2010

L'accueil
téléphonique

49 142
appels en 2010

Le site
internet

3 200
courriels reçus
en 2010 via la boîte
info@crpratp.fr

Le service
régime spécial

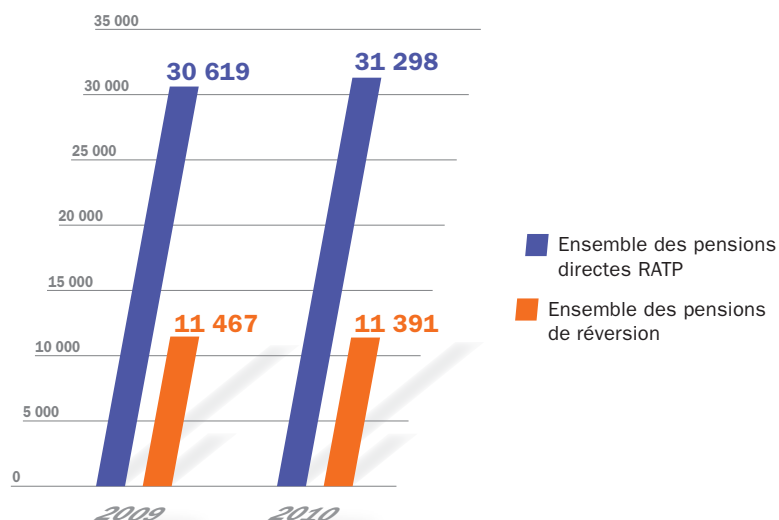
2 016
dossiers liquidés
en 2010

Le service
Sécurité sociale/
retraite
complémentaire

318
dossiers liquidés
en 2010

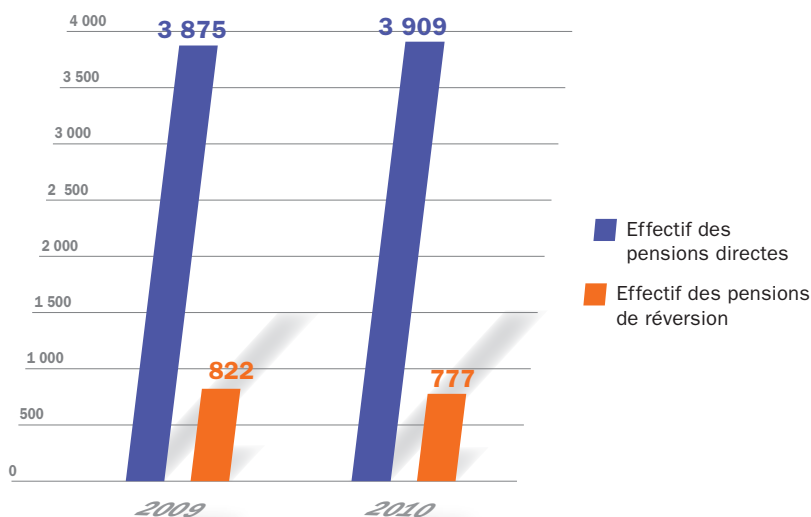
Chiffres clés

Évolution du nombre des pensions directes et de réversion du régime spécial



Flux des Pensions de Coordination	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
PENSIONS DIRECTES												
Effectif des Pensions Directes	3 867	3 868	3 870	3 883	3 888	3 892	3 895	3 896	3 899	3 896	3 903	3 909
- Flux Entrants	9	16	10	17	13	15	15	8	16	10	18	15
- Flux Sortants	17	15	8	4	8	11	12	7	13	13	11	9
PENSIONS DE RÉVERSION												
Effectif des pensions de Réversion	828	826	743	751	757	759	756	756	766	767	774	777
- Flux Entrants	8	3	5	9	8	6	1	1	10	2	9	4
- Flux Sortants	2	5	88	1	2	4	4	1	0	1	2	1
TOTAL	4 695	4 694	4 613	4 634	4 645	4 651	4 651	4 652	4 665	4 663	4 677	4 686

Flux des pensions de coordination



Flux des Retraites complémentaires	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
PENSIONS DIRECTES												
Effectif des Pensions Directes	4 181	4 184	4 178	4 187	4 190	4 196	4 193	4 191	4 193	4 196	4 201	4 200
Pensions Directes Arrco	3 633	3 624	3 622	3 622	3 624	3 618	3 617	3 613	3 611	3 609	3 608	3 607
Allocations annuelles Arrco	335	338	339	349	352	357	359	359	360	363	365	368
Pensions Directes Agirc	212	213	213	213	214	215	216	216	220	220	223	224
VFU	1	9	4	3	0	6	1	3	2	4	5	1
- Flux Entrants	11	11	9	8	12	9	13	8	20	11	16	11
- Flux Sortants	16	19	11	8	9	14	13	12	18	13	14	11
PENSIONS DE RÉVERSION												
Effectif des Pensions de Réversion	1 236	1 241	1 238	1 251	1 258	1 259	1 267	1 276	1 278	1 287	1 293	1 296
Pensions de Réversion Arrco	1 056	1 058	1 056	1 059	1 060	1 058	1 063	1 067	1 070	1 075	1 074	1 076
Allocations annuelles Arrco	143	145	146	156	162	165	167	172	172	176	181	181
Pensions de Réversion Agirc	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	36	36
VFU	2	3	1	1	1	1	2	2	1	1	2	3
- Flux Entrants	3	7	1	7	2	2	9	7	4	9	4	5
- Flux Sortants	5	5	3	4	1	4	4	3	1	4	4	3
TOTAL	5 417	5 425	5 416	5 438	5 448	5 455	5 460	5 467	5 471	5 483	5 494	5 496

Activité du service juridique

	2009	2010
SUCCESSIONS		
Nombre de décès déclarés	1 716	1 627
SAISIES SUR PENSIONS (OPPOSITIONS)		
Nombre de pensionnés faisant l'objet d'une ou plusieurs pensions	1 083	1 198
Nombre de bénéficiaires de ces saisies	1 497	1 729
ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE		
Contentieux (devant le TASS)	7	3
Précontentieux (saisine de la commission de recours amiable)	19	6

Agence comptable

L'Agence comptable apporte chaque mois une attention toute particulière au règlement des pensions servies aux retraités du régime RATP.

Elle s'assure à cet effet du bon déroulement de cette opération et veille à ce qu'aucun dysfonctionnement ne vienne perturber le calendrier établi.

Les pensions sont virées l'avant-dernier jour ouvré de chaque mois (au plus tard).

En 2010, la Caisse a émis 583 696 virements dont 2 493 vers l'étranger, ce qui représente une moyenne de 48 641 virements par mois.

La majeure partie de ces virements a pu être acheminée sans difficulté aux bénéficiaires, puisque le taux de retours enregistré est très minime (0,06 %).

Des virements sont réalisés dans le monde entier comme en témoigne la carte ci-contre.

La participation à la centralisation des comptes des régimes

Les données afférentes au régime spécial de retraites du personnel de la RATP sont incluses dans le périmètre de la Commission des comptes de la sécurité sociale. Dès sa constitution, au mois de juillet 2006, l'Agence comptable s'est mise en mesure d'adopter une nomenclature comptable permettant d'intégrer les comptes du régime spécial dans la consolidation des comptes inter-régimes.

En utilisant cette nomenclature calquée sur le PCUOSS (plan comptable unique des organismes de sécurité sociale), l'Agence comptable a pu faire remonter à la mission comptable permanente placée auprès du directeur de la sécurité sociale, les comptes de l'exercice 2010, dans les délais impartis (15 mars 2011).

La CRP RATP peut ainsi satisfaire à l'échéance fixée à tous les régimes de sécurité sociale.

La certification des comptes de la CRP RATP

L'exercice 2010 s'est inscrit, comme pour tous les régimes spéciaux, dans la démarche de certification des comptes des organismes de sécurité sociale.

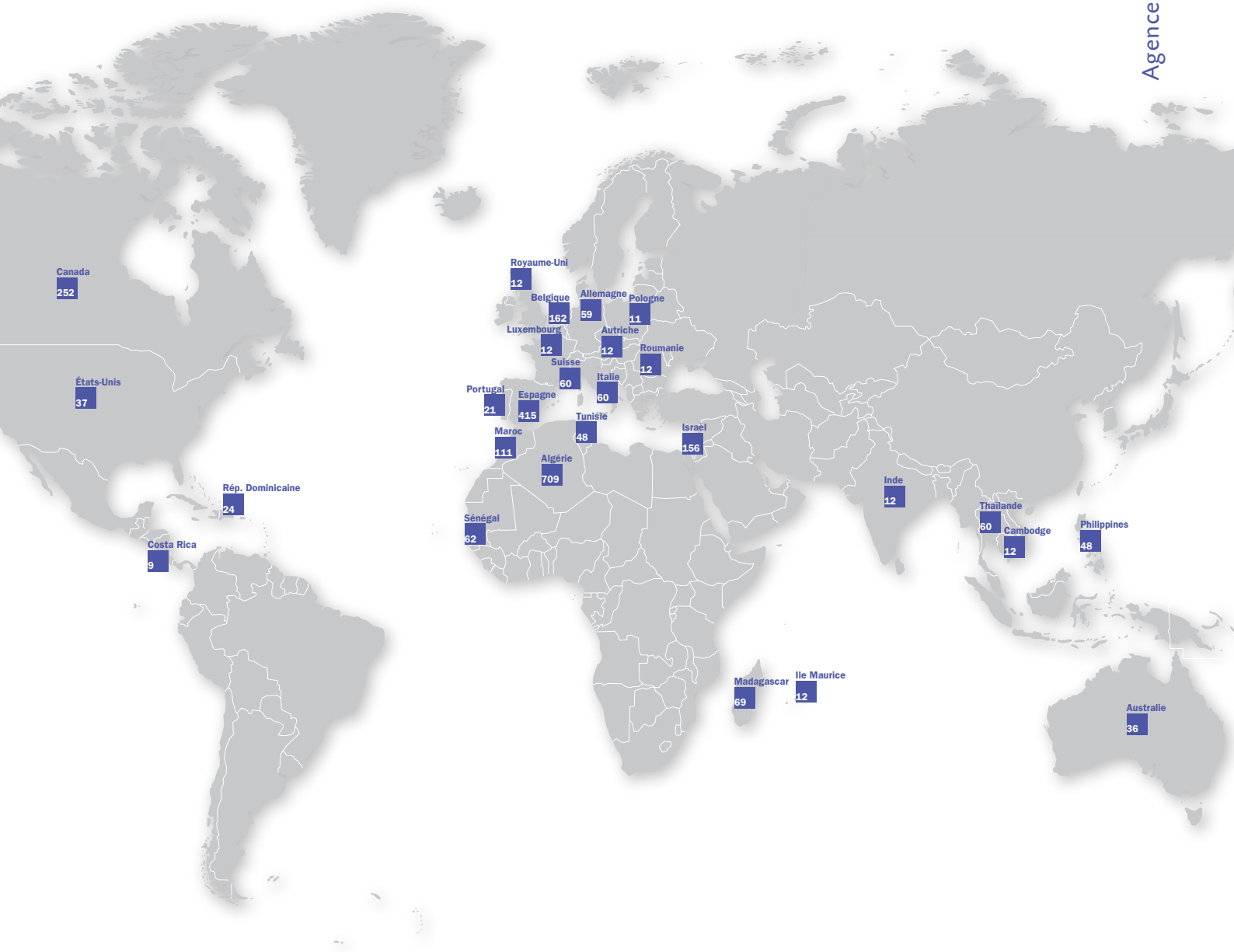
Le cabinet PricewaterhouseCoopers a certifié sans réserve les comptes 2010 de la CRP RATP. Ceux-ci ont ensuite été approuvés par le conseil d'administration de la caisse de retraites.

Les rachats de cotisations

Au cours de l'exercice 2010, la CRP RATP a encaissé 728 860 € au titre des rachats de cotisations volontaires effectués par des agents de la RATP qui souhaitent faire valider certaines périodes au titre de leur retraite (années d'études, activité à temps partiel, détachements...).

Répartition des 2 493 pensions mensuelles servies en 2010 aux retraités du régime RATP domiciliés à l'étranger

Agence comptable





ANALYSER

LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES ASSURÉS POUR MIEUX ANTICIPER LES BESOINS

Données démographiques des assurés

Les pensions
de coordination
et de retraites
complémentaires

35

Le régime spécial

Les pensions directes **22**

Les pensions de réversion **33**

Les pensions garanties **34**

22

Données communes au régime
spécial et aux régimes Sécurité
sociale/retraites complémentaires

38

Les autres
avantages

41

Le régime spécial

La Caisse de Retraites du Personnel de la RATP gère à titre principal les pensions du régime spécial et, à titre secondaire, les pensions dites de coordination.

Les chiffres contenus dans ce document sont le reflet de la situation du régime au 31 décembre.

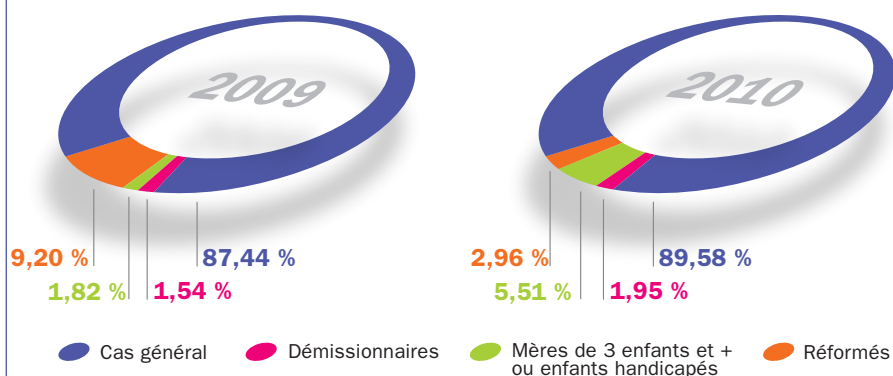
Les pensions directes

Pensions du régime spécial	2009	2010	Variation %
PENSIONS DIRECTES			
Cas général	26 776	27 419	2,40 %
Démissionnaires	472	486	2,97 %
Parents de 3 enfants et +	556	629	13,13 %
Réformés	2 815	2 764	-1,81 %
Total	30 619	31 298	2,22 %
PENSIONS DE RÉVERSION			
Veufs(ves)	11 181	11 123	-0,52 %
Orphelins	286	268	-6,29 %
Total	11 467	11 391	-0,66 %
Pensions d'orphelins	571	572	0,18 %
TOTAL	42 657	43 261	1,42 %

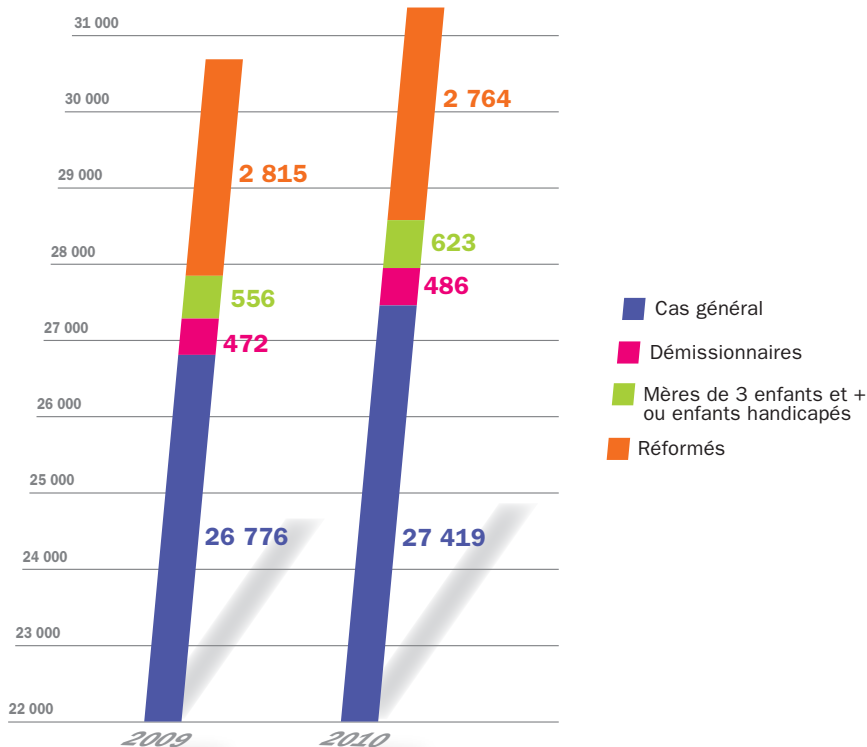
Répartition hommes/femmes des pensions du régime spécial

Pensions du régime spécial Répartition Hommes/Femmes	2009			2010			Variation %		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Pensions directes RATP	25 047	5 572	30 619	25 528	5 770	31 298	1,92 %	3,55 %	2,22 %
Pensions de réversion RATP (veuves, veufs)	289	10 892	11 181	300	10 823	11 123	3,81 %	-0,63 %	-0,52 %

Répartition du flux des pensions directes du régime spécial selon le motif de départ en retraite



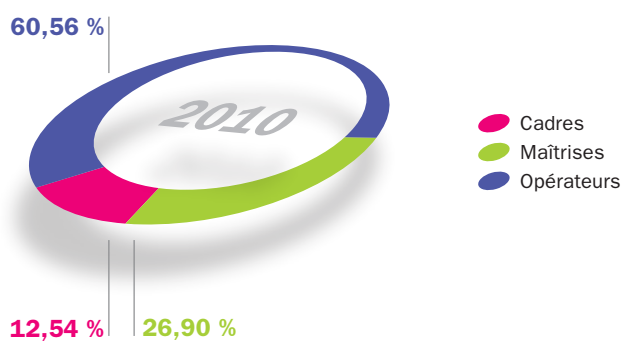
Évolution du nombre des pensions directes du régime spécial selon les motifs de départ en retraite



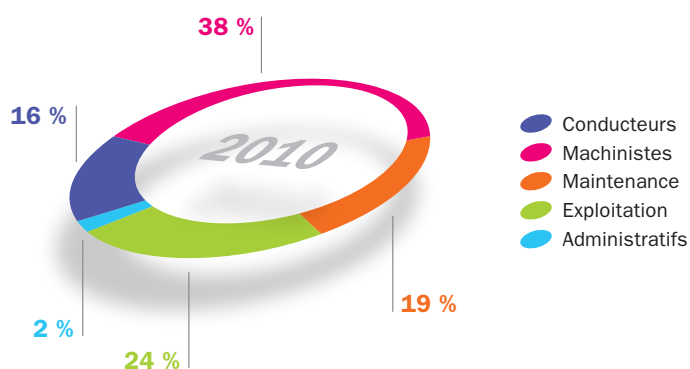
Répartition des pensions directes du régime spécial par catégorie socio-professionnelle et par famille de métiers

Catégorie socio-professionnelle et famille de métiers au départ en retraite	2009	2010
Cadres	3 783	3 926
Maîtrises	8 137	8 419
Opérateurs	18 699	18 953
<i>Conducteurs</i>	2 936	3 031
<i>Machinistes</i>	6 507	7 236
<i>Maintenance</i>	3 820	3 620
<i>Exploitation</i>	4 811	4 630
<i>Administratifs</i>	625	436
Ensemble	30 619	31 298

Répartition des pensions directes du régime spécial par catégorie socioprofessionnelle



Répartition des pensions directes du régime spécial par famille de métiers



Répartition hommes/femmes des pensions directes du régime spécial par catégorie socioprofessionnelle et par famille de métiers

Famille de métiers au départ en retraite	Hommes	Femmes	Total
Cadres	3 219 81,99 %	707 18,01 %	3 926 100,00 %
Maîtrises	7 235 85,94 %	1 184 14,06 %	8 419 100,00 %
Opérateurs	15 075 79,54 %	3 878 20,46 %	18 953 100,00 %
<i>Conducteurs</i>	2 926	105	3 031
<i>Machinistes</i>	6 511	725	7 236
<i>Maintenance</i>	3 547	73	3 620
<i>Exploitation</i>	1 859	2 771	4 630
<i>Administratifs</i>	232	204	436
Ensemble	25 529	5 769	31 298

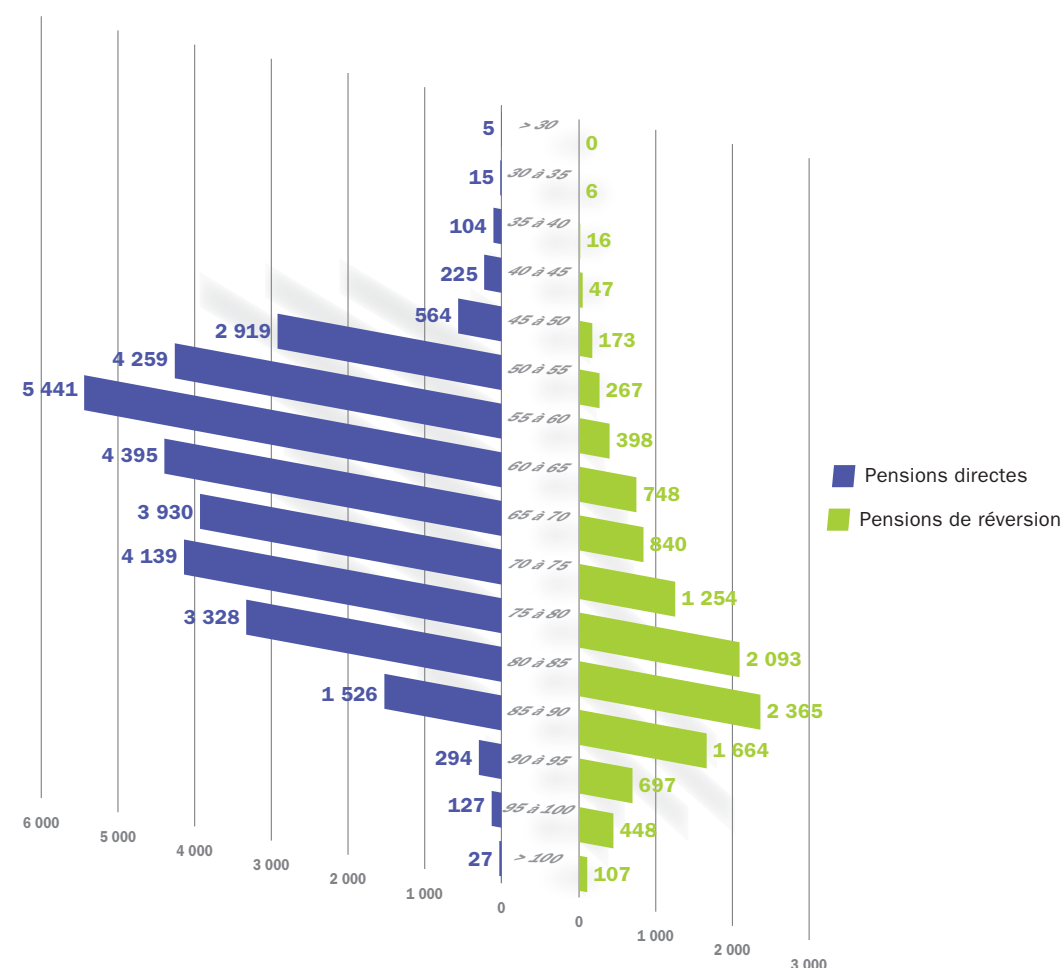
Répartition des pensions directes par âge moyen et nombre moyen d'annuités par catégorie socioprofessionnelle et famille de métiers (stock)

Catégorie socio-professionnelle et famille de métiers	Effectif pensions directes RATP			Age moyen			Nombre de trimestres		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	3 219	707	3 926	71,11	70,22	70,95	144,52	140,50	143,79
Maîtrises	7 235	1 184	8 419	68,35	67,83	68,28	142,15	127,57	140,10
Opérateurs	15 075	3 878	18 953	67,07	69,12	67,49	131,72	117,72	128,86
<i>Conducteurs</i>	2 926	105	3 031	68,40	51,95	67,83	137,87	115,51	137,10
<i>Machinistes</i>	6 511	725	7 236	65,71	69,57	66,10	127,53	109,28	125,70
<i>Maintenance</i>	3 547	73	3 620	67,99	71,05	68,05	136,61	107,82	136,03
<i>Exploitation</i>	1 859	2 771	4 630	68,57	69,87	69,35	128,27	120,64	123,71
<i>Administratifs</i>	232	204	436	62,20	65,46	63,72	124,91	112,64	119,17
Ensemble	25 529	5 769	31 298	67,94	68,99	68,14	136,29	122,53	133,76

Répartition des pensions directes par âge moyen et nombre moyen d'annuités par catégorie socioprofessionnelle et famille de métiers (flux)

Catégorie socio-professionnelle et famille de métiers	Flux pensions directes RATP			Age moyen			Nombre de trimestres		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	142	56	198	57,93	58,12	57,99	142,86	138,16	141,52
Maîtrises	291	73	364	54,37	53,94	54,28	140,17	127,73	137,66
Opérateurs	744	182	926	53,18	50,02	52,56	133,42	123,26	131,42
Conducteurs	114	20	134	52,88	48,69	52,26	137,73	129,90	136,56
Machinistes	317	18	335	52,56	48,24	52,33	131,02	121,44	130,50
Maintenance	153	-	153	54,32	-	54,32	137,35	-	137,35
Exploitation	140	126	266	53,20	50,00	51,69	131,97	122,02	127,26
Administratifs	20	18	38	55,86	53,37	54,68	126,85	126,28	126,58
Ensemble	1177	311	1488	54,05	52,40	53,70	136,23	127,00	134,29

Pyramide des âges pour l'ensemble des pensionnés en 2010



Répartition des pensions directes par âge moyen des entrants, des extinctions et durée moyenne de versement (hors réformés)

Pensions directes	Age moyen des pensions entrants 2010			Age moyen des pensions éteintes 2010			Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2010		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	58,01	58,12	58,04	83,73	89,02	84,59	25,21	29,06	25,83
Maîtrises	54,38	54,08	54,32	80,01	87,95	80,69	25,06	28,24	25,33
Opérateurs	53,36	50,27	52,78	78,36	82,86	79,05	24,08	28,14	24,70
Ensemble	54,18	52,71	53,88	79,34	84,47	80,03	24,48	28,26	24,99

Répartition des pensions directes par âge moyen des entrants, des extinctions et durée moyenne de versement (hors réformés)

Pensions directes	Age moyen des pensions entrants 2009			Age moyen des pensions entrants 2010		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	58,63	58,17	58,53	58,01	58,12	58,04
Maîtrises	54,27	55,86	54,52	54,38	54,08	54,32
Opérateurs	53,34	50,85	52,94	53,36	50,27	52,78
Ensemble	54,10	53,22	53,95	54,18	52,71	53,88

Pensions directes	Age moyen des pensions éteintes 2009			Age moyen des pensions éteintes 2010		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	81,2	82,72	81,27	83,73	89,02	84,59
Maîtrises	78,74	79,9	78,84	80,01	87,95	80,69
Opérateurs	78,55	84,24	79,34	78,36	82,86	79,05
Ensemble	78,92	83,28	79,42	79,34	84,47	80,03

Pensions directes	Durée moyenne de versement des pensions éteintes 2009			Durée moyenne de versement des pensions éteintes 2010		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	22,4	25,46	22,54	25,21	29,06	25,83
Maîtrises	23,7	25,74	23,88	25,06	28,24	25,33
Opérateurs	24,4	33,07	25,61	24,08	28,14	24,70
Ensemble	23,97	31,12	24,42	24,48	28,26	24,99

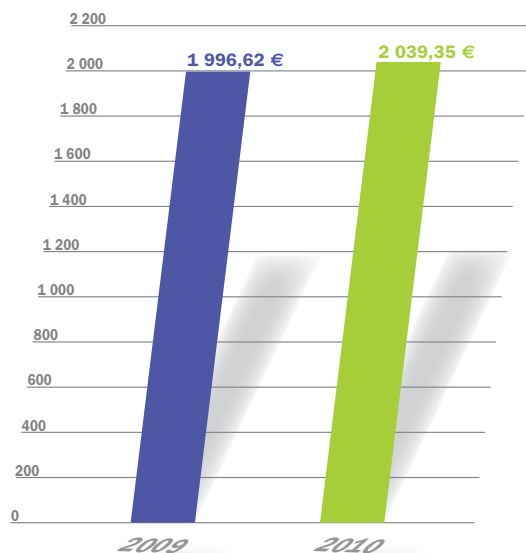
Répartition des pensions directes par âge moyen des entrants, des extinctions et durée moyenne de versement (y compris réformés)

Pensions directes	Age moyen des pensions entrants 2010			Age moyen des pensions éteintes 2010			Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2010		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	57,93	58,12	57,99	83,79	89,02	84,61	25,34	29,06	25,92
Maîtrises	54,37	53,94	54,28	79,93	85,25	80,49	24,99	27,32	25,23
Opérateurs	53,18	50,02	52,56	76,96	82,53	77,85	23,74	28,81	24,56
Ensemble	54,05	52,40	53,70	78,36	83,65	79,13	24,22	28,55	24,85

**Répartition selon la nature de la pension (y compris réformés)
de l'évolution du montant moyen mensuel en euros ventilés
en catégorie socioprofessionnelle**

Ensemble	Opérateur	Maîtrise	Cadre	Ensemble
2009	1 624,48 €	2 146,74 €	3 552,71 €	1 996,62 €
2010	1 642,22 €	2 200,44 €	3 610,53 €	2 039,35 €
Évolution	1,09 %	2,50 %	1,63 %	2,14 %

**Montant moyen mensuel de la pension pour l'ensemble
des catégories socioprofessionnelles**



Répartition hommes et femmes

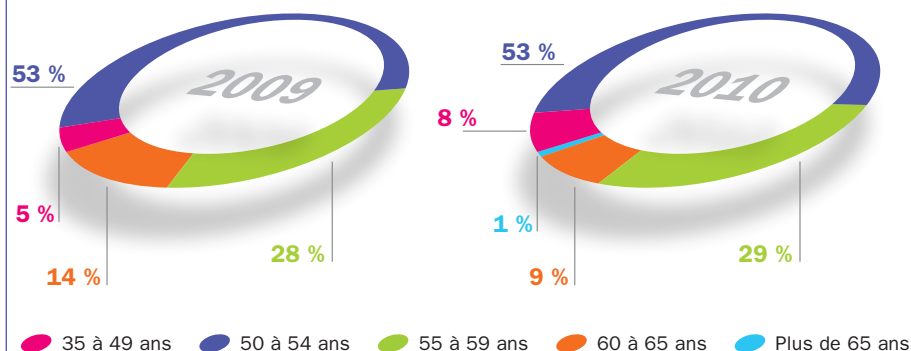
Hommes	Opérateur	Maîtrise	Cadre	Ensemble
2009	1 696,29 €	2 177,23 €	3 601,89 €	2 063,89 €
2010	1 714,74 €	2 230,54 €	3 655,04 €	2 105,65 €
Évolution	1,09 %	2,45 %	1,48 %	2,02 %

Femmes	Opérateur	Maîtrise	Cadre	Ensemble
2009	1 341,41 €	1 956,78 €	3 318,79 €	1 694,47 €
2010	1 360,35 €	2 016,53 €	3 407,89 €	1 746,02 €
Évolution	1,41 %	3,05 %	2,68 %	3,04 %

Répartition des pensions directes entrantes du régime spécial par tranche d'âge (hors reformés)

Tranche d'âge	Pensionnés entrants 2009	Pensionnés entrants 2010
	Totaux	Totaux
Moins de 35 ans	-	1
Tranche 35 - 49 ans	56	115
Tranche 50 - 54 ans	590	771
Tranche 55 - 59 ans	310	416
Tranche 60 - 65 ans	150	133
Plus de 65 ans	2	8
Totaux	1108	1444

Répartition des pensions directes entrantes du régime spécial par tranche d'âge



Répartition selon la nature de la pension (hors reformés) de l'évolution du montant moyen mensuel en euros ventilés en catégorie socioprofessionnelle

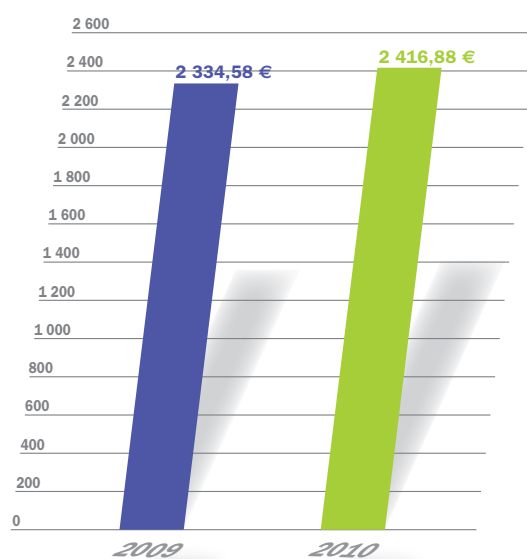
	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2009	2010	Évolution	2009	2010	Évolution	2009	2010	Évolution
Opérateur	1776,08 €	1804,80 €	1,62 %	1428,67 €	1449,60 €	1,46 %	1710,21 €	1734,68 €	1,43 %
Maîtrise	2185,04 €	2239,23 €	2,48 %	2019,26 €	2082,56 €	3,13 %	2164,25 €	2219,19 €	2,54 %
Cadre	3610,65 €	3664,04 €	1,48 %	3372,32 €	3460,41 €	2,61 %	3570,77 €	3628,58 €	1,62 %
Ensemble	2 138,41 €	2 198,84 €	2,83 %	1805,72 €	1864,27 €	3,24 %	2 082,26 €	2 140,49 €	2,80 %

Montant moyen mensuel des pensions liquidées (avec et sans réforme)

Montant moyen de la pension pour les nouveaux retraités (y compris réformés)

	2009	2010	Évolution
ENSEMBLE			
Moyenne	2 334,58 €	2 416,88 €	3,53 %
OPÉRATEUR			
Moyenne	1 883,25 €	1 967,77 €	4,49 %
MAÎTRISE			
Moyenne	2 710,52 €	2 665,06 €	-1,68 %
CADRE			
Moyenne	4 146,78 €	4 059,45 €	-2,11 %

Montant moyen mensuel pensions directes entrantes pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles



Répartition hommes/femmes (y compris reformés)

Hommes	2009	2010	Évolution
ENSEMBLE			
Moyenne	2 357,81 €	2 450,30 €	3,92 %
OPÉRATEUR			
Moyenne	1 939,62 €	2 025,77 €	4,44 %
MAÎTRISE			
Moyenne	2 702,65 €	2 720,68 €	0,67 %
CADRE			
Moyenne	4 184,55 €	4 123,06 €	-1,47 %
Femmes	2009	2010	Évolution
ENSEMBLE			
Moyenne	2 221,76 €	2 290,96 €	3,11 %
OPÉRATEUR			
Moyenne	1 601,43 €	1 730,97 €	8,09 %
MAÎTRISE			
Moyenne	2 751,32 €	2 445,62 €	-11,11 %
CADRE			
Moyenne	4 021,85 €	3 899,28 €	-3,05 %

Montant moyen de la pension pour les nouveaux retraités (hors réformés)

	2009	2010	Évolution
ENSEMBLE			
Moyenne	2 435,44 €	2 448,68 €	0,54 %
OPÉRATEUR			
Moyenne	1 911,37 €	1 998,52 €	4,56 %
MAÎTRISE			
Moyenne	2 716,51 €	2 673,53 €	-1,58 %
CADRE			
Moyenne	4 146,78 €	4 073,18 €	-1,77 %

Répartition hommes/femmes (hors réformés)

Hommes	2009	2010	Évolution
ENSEMBLE			
Moyenne	2 457,11 €	2 472,64 €	0,63 %
OPÉRATEUR			
Moyenne	1 966,08 €	2 048,59 €	4,20 %
MAÎTRISE			
Moyenne	2 709,75 €	2 724,39 €	0,54 %
CADRE			
Moyenne	4 184,55 €	4 143,24 €	-0,99 %
Femmes	2009	2010	Évolution
ENSEMBLE			
Moyenne	2 264,62 €	2 354,19 €	3,96 %
OPÉRATEUR			
Moyenne	1 629,39 €	1 779,30 €	9,20 %
MAÎTRISE			
Moyenne	2 751,32 €	2 469,99 €	-10,23 %
CADRE			
Moyenne	4 021,85 €	3 899,28 €	-3,05 %

Les pensions de réversion

Pensions de réversion veufs(ves)	Age moyen des pensions entrants 2010	Age moyen des pensions éteintes 2010	Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2010
Hommes	74,44	82,39	7,88
Femmes	73,07	87,99	20,13
Ensemble	73,13	87,81	19,73

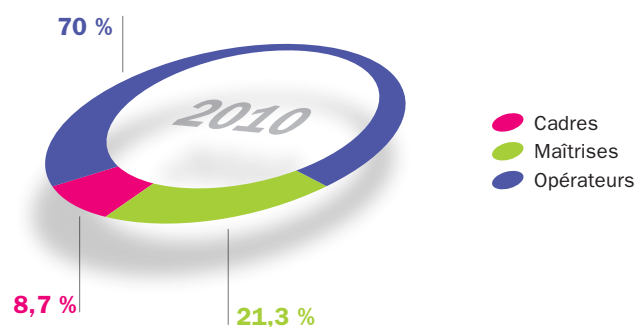
Montant moyen mensuel des pensions en 2010

Droits dérivés	Opérateur	Maîtrise	Cadre	Ensemble
Ensemble pensions réversion	688,39 €	919,76 €	1568,60 €	812,09 €
Réversion homme/femme	696,79 €	924,64 €	1569,35 €	821,01 €
Réversion orphelin	434,33 €	569,28 €	1488,22 €	480,94 €

Flux des pensions de réversion entrantes (moyenne)

Nature pension	2009	2010	Évolution
Opérateur	740,14 €	696,79 €	-5,86 %
Maîtrise	950,46 €	924,64 €	-2,72 %
Cadre	1618,69 €	1569,35 €	-3,05 %
Ensemble	899,72 €	821,01 €	-8,75 %

Répartition en CSP des pensions de réversion



Les pensions garanties

Loi n°56-782 du 4 août 1956 (article 11), décret n°61-752 du 13 juillet 1961, convention du 1^{er} juin 1962, modifiée le 19 septembre 2007.

Les pensions garanties sont servies aux personnes qui ont travaillé dans les sociétés de transports et d'électricité des anciennes colonies françaises (Tunisie, Maroc). Elles se traitent comme les pensions du régime spécial RATP et sont, au même titre, réversibles. Les seules variations de cette population découlent soit du décès du donnant droit induisant aussi des pensions de réversion, soit du décès des ayant droits et donc de l'extinction de ladite pension de réversion.

Leur financement est intégralement assuré par l'État.

Les pensions garanties	2009	2010	Variation %
Pensions garanties directes	66	62	-6,06 %
Pensions garanties de réversion			
<i>Total réversions</i>	85	81	-4,71 %
<i>Veuves, veufs</i>	82	78	-4,88 %
<i>Orphelins</i>	3	3	0,00 %
Pensions garanties d'orphelins	5	5	0,00 %
TOTAL	156	148	-5,13 %

Les pensions de coordination et de retraites complémentaires

Pensions de sécurité sociale dites de coordination

Jusqu'à la parution du décret n°2008-637 du 30 juin 2008 portant règlement des retraites du personnel de la RATP, les pensions de sécurité sociale concernaient les agents qui n'avaient pas atteint 15 ans de service. Depuis la parution dudit décret, seuls les agents quittant l'entreprise après le 1^{er} juillet 2008, avec moins d'un an de service, relèvent des pensions de coordination.

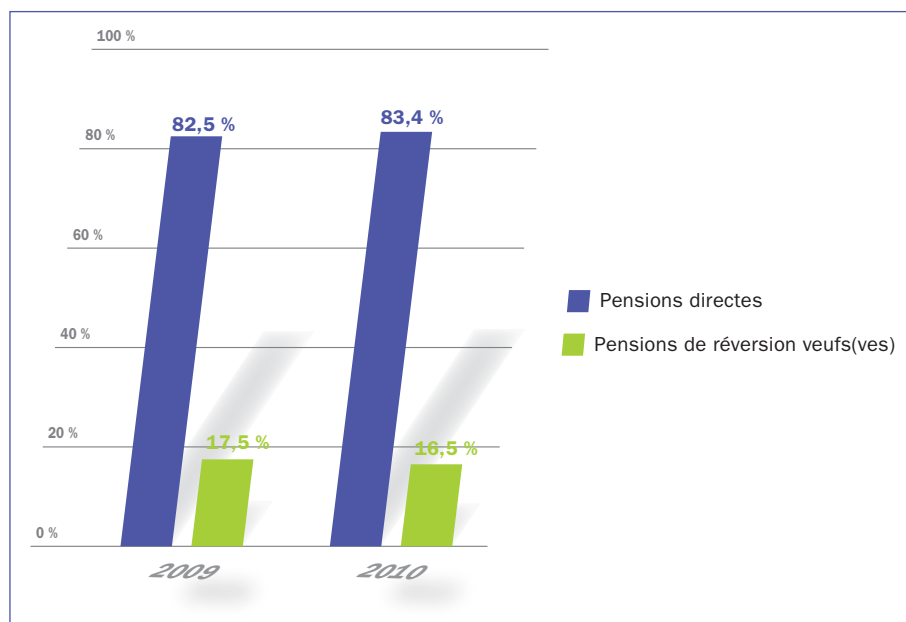
Les pensions de sécurité sociale et du régime complémentaire

Catégories de pensions de coordination	2009	2010	Variation %
PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE			
Pensions directes	3 875	3 909	0,88 %
Pensions de réversion veufs(ves)	822	777	-5,47 %
Total	4 697	4 686	-0,23 %
PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES			
Pensions directes	3 850	3 831	-0,49 %
Arrco	3 640	3 607	-0,91 %
Agirc	210	224	6,67 %
Pensions de réversion veufs(ves)	1 093	1 112	1,74 %
Arrco	1 058	1 076	1,70 %
Agirc	35	36	2,86 %
Total	4 943	4 943	0,00 %
TOTAL	9 640	9 629	-0,11 %

Pensions de retraites complémentaires Arrco et Agirc

Un agent de la RATP peut aussi bénéficier d'une pension de retraite complémentaire au même titre que la pension de sécurité sociale.

En principe le nombre de retraites complémentaires est plus élevé que celui des retraites de sécurité sociale, puisque si l'agent a déjà son nombre maximal de trimestres au régime général, il n'y aura pas de paiement de la part de la CRP RATP. À l'inverse, les retraites complémentaires seront payées dans tous les cas si, en son temps, il y a eu rachat de cotisations.



Répartition hommes/femmes des pensions de coordination

Répartition hommes/ femmes des pensions de coordination	2009			2010			Variation %		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total

PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Pensions directes	2 961	914	3 875	2 985	924	3 909	0,81 %	1,09 %	0,88 %
Pensions de réversion veufs(ves)	21	801	822	23	754	777	9,52 %	-5,87 %	-5,47 %
Total 1	2 982	1 715	4 697	3 008	1 678	4 686	0,87 %	-2,16 %	-0,23 %

PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Pensions directes	2 965	885	3 850	2 940	891	3 831	-0,84 %	0,68 %	-0,49 %
Arrco	2 808	832	3 640	2 771	836	3 607	-1,32 %	0,48 %	-0,91 %
Agirc	157	53	210	169	55	224	7,64 %	3,77 %	6,67 %
Pensions de réversion veufs(ves)	30	1 064	1 094	29	1 083	1 112	-3,33 %	1,79 %	1,65 %
Arrco	27	1 029	1 056	26	1 050	1 076	-3,70 %	2,04 %	1,89 %
Agirc	3	35	38	3	33	36	0,00 %	-5,71 %	-5,26 %
Total 2	2 995	1 949	4 944	2 969	1 974	4 943	-0,87 %	1,28 %	-0,02 %
TOTAL 1+2	5 977	3 664	9 641	5 977	3 652	9 629	0,00 %	-0,33 %	-0,12 %

Répartition hommes/femmes des pensions selon le type de pension



Répartition des pensions directes et de réversion du régime de coordination par âge moyen des entrants, des extinctions et durée moyenne de versement

Catégorie pension	Age moyen des pensions entrants 2010	Age moyen des pensions éteintes 2010	Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2010
PENSIONS DIRECTES			
Sécurité sociale	61,79	78,37	16,93
Hommes	61,64	77,94	16,67
Femmes	62,50	80,82	18,43
Arrco	61,86	78,48	16,94
Hommes	61,72	78,04	16,77
Femmes	62,38	81,08	17,99
Agirc	62,94	81,95	15,92
Hommes	63,28	78,94	15,14
Femmes	61,84	87,99	17,50
Ensemble	61,89	78,51	16,91
PENSIONS DE RÉVERSION VEUF(S)			
Sécurité sociale	69,38	80,23	12,05
Hommes	73,39	71,74	3,79
Femmes	69,12	80,93	12,74
Arrco	70,19	81,78	16,98
Hommes	71,34	78,49	6,29
Femmes	70,15	81,95	17,53
Agirc	74,53	-	-
Hommes	-	-	-
Femmes	74,53	-	-
Ensemble	69,85	81,13	14,98
Général	64,03	78,69	16,27

Pensions de réversion veufs(ves)

La Caisse de Retraites n'a enregistré aucun homme entrant en 2010 pour les pensions directes de réversion en Agirc. L'âge moyen des pensions entrantes pour les femmes est de 74,5 ans. On notera que la durée même du versement d'une pension de coordination est moindre que la durée de jouissance d'une pension du régime spécial. Ceci trouve son explication dans l'écart d'âge moyen à la liquidation de son droit.

La durée moyenne des versements des pensions éteintes est différente pour les deux affiliations : 12,05 années pour la sécurité sociale et 16,98 années pour l'Arrco.

Répartition des pensions directes du régime de coordination par montant moyen mensuel en euros

Année	Sécurité sociale	Retraite complémentaire Arrco	Retraite complémentaire Agirc
2009	78,15 €	40,82 €	73,01 €
2010	79,42 €	41,66 €	79,30 €

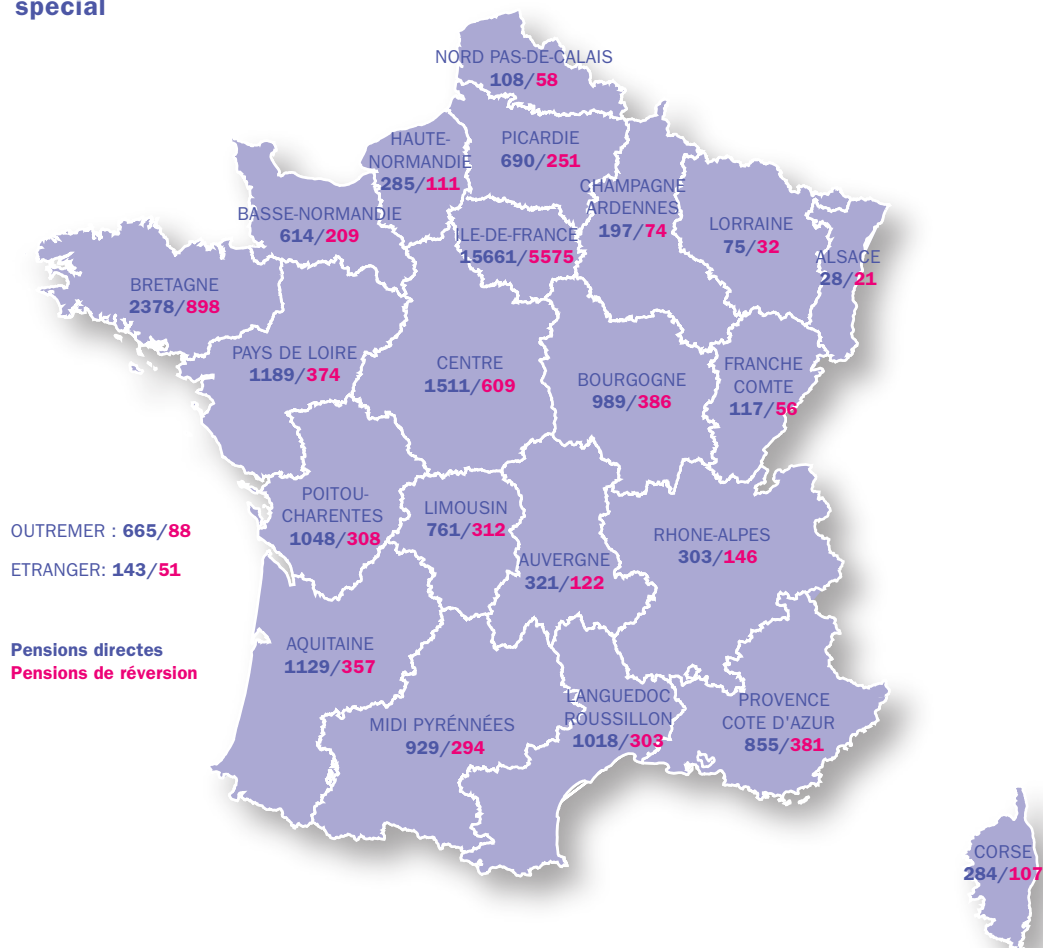
Données communes au régime spécial et aux régimes Sécurité sociale/retraites complémentaires

Le régime spécial comptabilise le plus grand nombre de pensionnés.

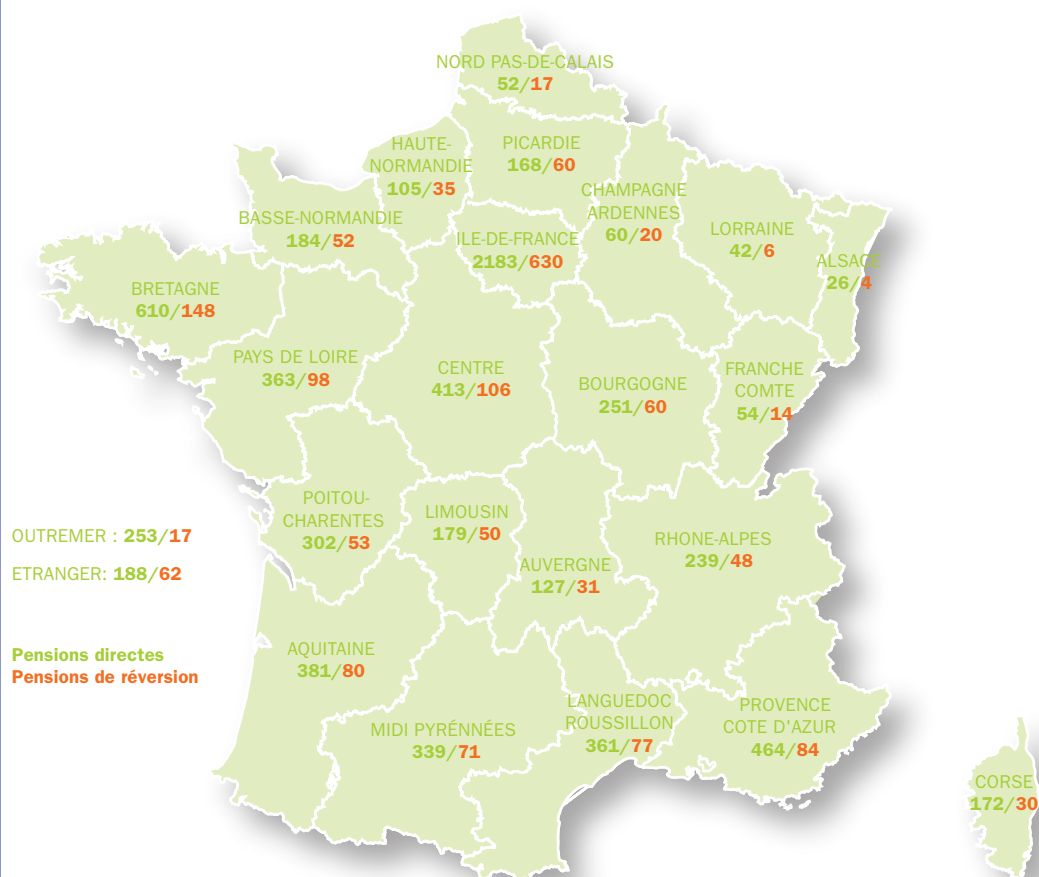
Les pensions directes sont majoritaires par rapport aux pensions de réversion dans les deux cas.

L'Ile-de-France compte 21 236 affiliés. Les régions où l'on peut noter une forte concentration de retraités sont la Bretagne et le Centre.

Cartographie des bénéficiaires des pensions directes et de réversion du régime spécial



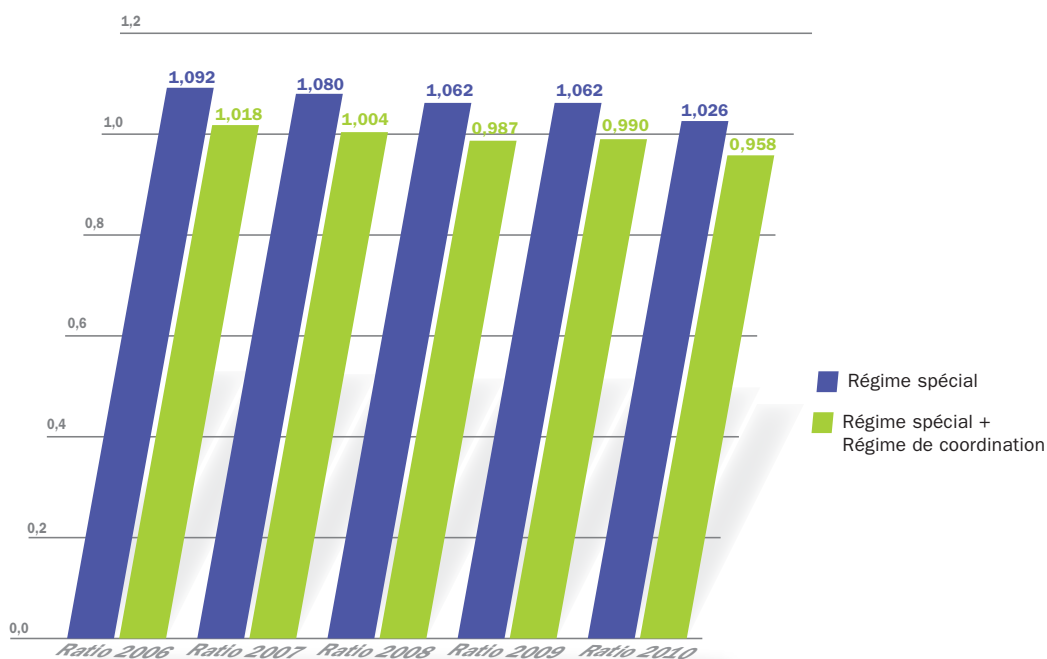
Cartographie des bénéficiaires des pensions directes et de réversion du régime sécurité sociale/retraites complémentaires



Évolution en moyenne annuelle du rapport démographique des pensions directes et de réversion

Année 2010	Effectifs cotisants (a)	Effectifs des Pensions directes (b)	Ratio (a/b)	Effectif total des pensions (directes et de réversion) (c)	Ratio (a/c)
Régime spécial	43 517	31 298	1,390	42 421	1,026
Régime spécial + Régime de coordination	43 517	33 660	1,293	45 435	0,958

Évolution en moyenne annuelle du rapport démographique des pensions directes et de réversion



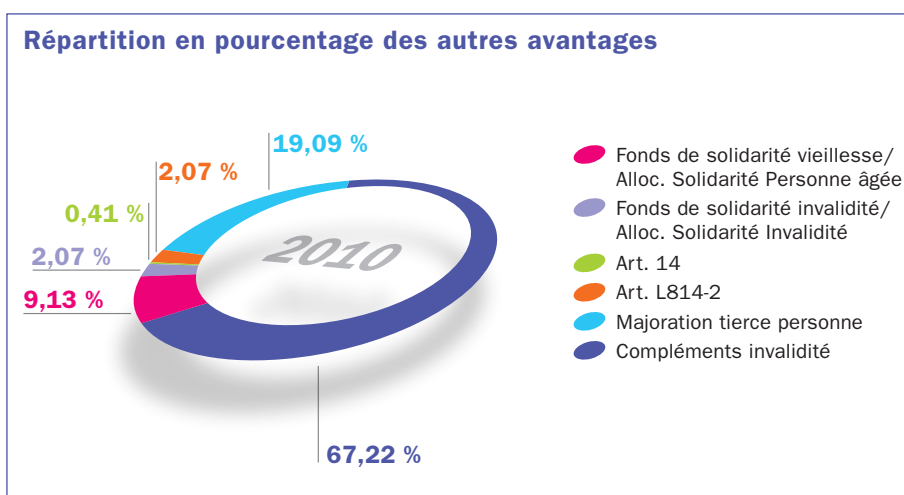
Les autres avantages

Les bénéficiaires du Fonds de solidarité vieillesse sont en très faible nombre et relèvent essentiellement des pensions de coordination.

Fonds de solidarité vieillesse (FSA) et Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées) depuis le 1^{er} janvier 2006, Fonds de solidarité invalidité (FSI), article L.814-2 et ASI depuis le 1^{er} janvier 2006

Les avantages du Fonds de solidarité vieillesse, du Fonds de solidarité invalidité (FSI) et de l'article L.814-2 sont obligatoirement attachés à un avantage de pension directe ou de réversion.

Ils sont accordés sous certaines conditions d'âge, de résidence et de ressources.





CRÉER

DÈS AUJOURD'HUI LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA CAISSE DE RETRAITES

Annexes



Engagements
sociaux retraites
de la CRP RATP

44

La loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 - art. 166 précise qu' « A compter de l'année 2009, les régimes spéciaux de sécurité sociale mentionnés à l'article L. 711-1 et comptant plus de 20 000 cotisants transmettent au Parlement une évaluation prospective de leurs engagements de retraite et de leurs équilibres financiers, sur trente ans minimum. Ils publient ces informations en annexe de leur rapport annuel et procèdent à leur actualisation à intervalles réguliers. »

Dans ce cadre, la Caisse de Retraites a procédé au 31 décembre 2010 à la projection de ses perspectives financières à l'horizon 2041.

État des hypothèses actuarielles

Hypothèses	Valeur	Commentaires
HYPOTHÈSES DE SIMULATION		
Date de simulation	01/01/11	
Date de fin de projection	31/12/41	
HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES		
Taux d'inflation	0,00 %	
Taux d'actualisation	1,53 %	
Valeur annuelle du point d'indice RATP	6,06493 €	
Taux de cotisation salariale	12,00 %	
Taux de cotisation patronale	18,00 %	
Taux de revalorisation du point RATP	0,00 %	
Taux de revalorisation des pensions	0,00 %	
HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES		
Tables de mortalité	Tables INSEE prospectives par sexe	Tables de mortalité retenues par le COR
Taux de nuptialité	80 % H/70 % F	
Différence d'âge entre l'affilié et le conjoint	H = F + 3 ans	
Nombre d'enfants	30 % des agents ont 3 enfants	
HYPOTHÈSES DE COMPORTEMENTS SOCIAUX		
Age de départ à la retraite RATP	Âge de départ auquel la décote s'annule	
Table de turn-over	0,00 %	
Profil de carrière	Cadre : 2,13 % Maîtrise : 1,03 % Administration : 0,46 % Conducteur : 1,19 % Exploitation : 0,59 % Machiniste : 0,78 % Maintenance : 0,63 %	
HYPOTHÈSES LIÉES AUX NOUVEAUX ENTRANTS		
Structure démographique des nouveaux entrants	Sexe/Salaire d'entrée/ Âge d'entrée/Nb trimestres sécurité sociale (voir tableau spécifique)	
Évolution du salaire de début de carrière	Cadre : 2,13 % Maîtrise : 1,03 % Administration : 0,46 % Conducteur : 1,19 % Exploitation : 0,59 % Machiniste : 0,78 % Maintenance : 0,63 %	
Loi d'évolution des effectifs	0,00 %	Remplacement d'un actif pour un retraité (par métier)

Structure démographique des nouveaux entrants

Catégorie	Age d'entrée	Nbre de trimestres SS autres régimes	Sexe	Coefficient
Cadre	28 ans	6	Sexe de l'agent parti à la retraite	1 ^{er} coefficient de la grille salariale du métier correspondant
Maîtrise	26 ans	8	Sexe de l'agent parti à la retraite	1 ^{er} coefficient de la grille salariale du métier correspondant
Opérateur	26 ans	10	Sexe de l'agent parti à la retraite	1 ^{er} coefficient de la grille salariale du métier correspondant

Sur la base d'un taux d'actualisation à 1,53%, soit le taux retenu par l'Etat pour l'actualisation de ses engagements de retraite, la valeur des engagements de retraite du régime spécial de la RATP au 31 décembre 2010 est estimée à 28,2 milliards d'euros.

Engagements au 31/12/2010

Taux d'actualisation = 1,53 %

en M€ constants 2010

Population	Engagement au 31/12/2009
Allocataires (Retraités et réversataires)	15 576
Non allocataires (Actifs et radiés)	12 667
TOTAL	28 242

Ce tableau peut être interprété comme la valeur vue au 31 décembre 2010 des engagements retraite de la Caisse vis-à-vis de ses allocataires et non allocataires (droits acquis).



**Immeuble Périgares A - 201, rue Carnot
94127 Fontenay-sous-Bois cedex**